

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE



9ème SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT DE LA CEMAC

.....
Yaoundé, les 24 et 25 Juin 2008

COMMUNIQUE FINAL

La Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale s'est réunie, en session ordinaire, les 24 et 25 Juin 2008 à Yaoundé (République du Cameroun), sous la présidence de Son Excellence Monsieur **Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun, Président en exercice.

Etaient présents:

- ✓ Son Excellence, Monsieur **François BOZIZE YANGOUVONDA**, Président de la République Centrafricaine ;
- ✓ Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU N'GUESSO**, Président de la République du Congo ;
- ✓ Son Excellence **El hadj Omar BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise ;
- ✓ Son Excellence Monsieur **OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale ;
- ✓ Son Excellence **Youssef Saleh ABBASS**, Premier Ministre, Représentant Son Excellence Monsieur **Idriss DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad.

Ont également pris part, en qualité d'observateurs,

- ✓ Son Excellence Monsieur **Fradique BANDEIRA MELO DE MENEZES**, Président de la République Démocratique de Sao Tome et Principe ;
- ✓ Son Excellence **Autipas MBUSA**, Ministre des Affaires Etrangères, Représentant Son Excellence Monsieur **Joseph KABILA**, Président de la République Démocratique du Congo ;
- ✓ Monsieur **Louis-Sylvain GOMA**, Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Monsieur Antoine NTSIMI, Président de la Commission de la CEMAC, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.



Outre les membres du Conseil des Ministres de la CEMAC, ont pris part aux travaux :

- ✓ Monsieur Jean-Marie MAGUENA, Vice-Président de la Commission de la CEMAC ;
- ✓ Monsieur Philibert ANDZEMBE, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- ✓ Monsieur Anicet Georges DOLOGUELE, Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) ;
- ✓ L'Honorable Hilarion ETONG, Président de la Commission Interparlementaire de la CEMAC ;
- ✓ Monsieur Jean MONGO ANCTHOUIN, Premier Président de la Cour de Justice de la CEMAC ;
- ✓ Monsieur Mahamat MOUSTAPHA, Secrétaire Général de la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC) ;
- ✓ Monsieur Alexandre Gandou, Président de la Commission des Marchés Financiers d'Afrique Centrale (COSUMAF) ;
- ✓ le Général Auguste BIBAYE, Commandant de la Force Multinationale de la CEMAC (FOMUC).

La neuvième Conférence des Chefs d'Etat a été précédée par la dix-septième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC), tenue les 19 et 20 juin 2008 à Yaoundé.

La cérémonie solennelle d'ouverture de la Conférence a été marquée, tour à tour par, le mot de bienvenue du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé, l'allocution du Président de l'Union des Patronats d'Afrique Centrale (UNIPACE), l'allocution du Président du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), l'allocution du Président de la Commission de la CEMAC et le discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur **Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun, Président en exercice.



La Conférence a pris acte de l'important message du Président du Groupe de la BAD et, passant à l'examen de leur ordre du jour, a suivi avec un intérêt tout particulier, le rapport de Son Excellence Monsieur **OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale, Président Dédié au Programme des Réformes Institutionnelles de la CEMAC.

Le rapport du Président Dédié présente :

- ✓ l'état d'exécution des décisions de la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC de N'Djaména;
- ✓ la mise en œuvre des autres chantiers;
- ✓ et l'agenda à venir de la réforme.

L'exécution des décisions de la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC de N'Djaména a consisté en :

- ✓ la transformation du Secrétariat Exécutif en Commission de la CEMAC consacrée par l'Additif au Traité signé le 25 Avril 2007, suivie de la nomination, par Actes additionnels numéros 17 et 18 en date du 25 Avril 2007, de Messieurs Antoine NTSIMI et Jean-Marie MAGUENA, respectivement Président et Vice-Président ;
- ✓ l'élargissement du Gouvernement de la BEAC et la nomination de Monsieur Philibert ANDZEMBE, Gouverneur, par Acte Additionnel N°19 en date du 20 Juin 2007 ;
- ✓ l'accélération de la réduction des obstacles à la libre circulation des personnes dans l'espace CEMAC ;

En ce qui concerne la mise en œuvre des autres chantiers, l'action du Comité de Pilotage a porté sur le toilettage des textes de la Communauté, l'élaboration du Programme Economique Régional (PER), l'amélioration de la gouvernance et la rationalisation des institutions spécialisées, ainsi que sur une série d'actions qui figurent parmi les dix-neuf approuvées par la Conférence des Chefs d'Etat le 25 Avril 2007 à N'Djaména.



La Conférence a adopté à cet effet, les nouveaux textes de base de la CEMAC à savoir le Traité révisé, la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale, la Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale, la Convention régissant le Parlement Communautaire.

L'agenda à venir de la réforme sera consacré à la mise en œuvre des chantiers opérationnels identifiés.

La Conférence a noté, avec satisfaction, les progrès significatifs réalisés au titre des réformes institutionnelles de la CEMAC et a félicité Son Excellence Monsieur **OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale, Président Dédié auxdites réformes, pour la qualité du travail accompli.

Elle a adopté le contenu du rapport du Comité de Pilotage dans son intégralité et réaffirmé la nécessité que les avancées de l'intégration économique se traduisent par une amélioration substantielle des conditions de vie des populations.

Dans cette perspective, et aux fins de l'appropriation de l'intégration par les populations et des Gouvernements, la Conférence a invité les Etats membres à désigner leurs Représentants auprès du siège de la Communauté à Bangui et à mettre en place au sein de leurs Gouvernements une structure chargée de l'intégration régionale.

A cet effet, deux Actes Additionnels ont été adoptés.

S'agissant de la libre circulation des personnes dans l'espace communautaire, la Conférence a apprécié les dispositions pratiques prises dans ce domaine et a pris acte de la feuille de route **consensuelle** élaborée par les Ministres des Etats membres Chargés de l'Intégration et de l'Emi-Immigration.

La Conférence a également pris acte de l'adoption, par le Conseil des Ministres, des nouvelles dispositions relatives à la mise en circulation du Passeport CEMAC qui constitue à la fois un document de voyage et une pièce d'identité



sécurisée, conférant à son titulaire le droit de circuler librement, sans visa, au sein de l'espace communautaire. Elle a exhorté les Etats membres à prendre les mesures appropriées pour la mise en circulation de ce passeport, au plus tard le 1^{er} janvier 2010.

Pour que l'ensemble des décisions adoptées en matière de la libre circulation produisent leur plein effet à très court terme, la Conférence a instruit la Commission de la CEMAC, de procéder immédiatement à leur vulgarisation et d'organiser un séminaire à l'intention des forces de police et de sécurité des Etats membres, en vue de renforcer leurs capacités en matière de gestion des questions d'Emi-immigration.

La Conférence a pris acte de l'évolution du dossier sur l'élaboration du Programme Economique Régional (PER). Elle encourage la Commission de la CEMAC à réaliser ce chantier dans les meilleurs délais, et au plus tard le 31 décembre 2008. L'adoption du PER interviendra alors au cours d'une session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat.

Abordant le point sur la mise en place de la compagnie aérienne communautaire Air CEMAC, la Conférence a pris acte des acquis actuels et a recommandé leur consolidation par le Comité de Pilotage créé à cet effet qui est notamment chargé de proposer les voies et moyens permettant d'assurer les dessertes régulières du réseau intra-CEMAC et de la Communauté vers l'extérieur.

Dans l'immédiat, la Conférence donne mandat à la Commission de négocier avec les compagnies existantes, les modalités de la mise en place d'un système transitoire des dessertes des capitales et des principales villes des Etats membres de la Communauté, sans préjudice de la poursuite et l'aboutissement de l'étude envisagée pour la mise en place, dans des délais raisonnables, d'une compagnie communautaire. Pour la réalisation de cette mission, la Commission de la CEMAC prendra en compte, entre autres, les offres de coopération faites par la Guinée Equatoriale et le Tchad.



Au titre de la mise en place et du fonctionnement des Institutions, la Conférence, après avoir lancé un appel aux Etats pour la libération de leurs contributions aux budgets de construction et réhabilitation de sièges, a décidé de l'installation du Parlement Communautaire au cours du premier trimestre de l'année 2009.

La Conférence a, par ailleurs, décidé de l'institutionnalisation d'une journée dite « Journée CEMAC » dans les Etats membres **le 16 mars** de chaque année, correspondant à la date de la signature du Traité instituant la CEMAC, en vue de la sensibilisation des populations aux idéaux de l'intégration et du renforcement de l'esprit communautaire.

Poursuivant ses travaux, la Conférence a été informée de l'évolution du processus de négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre la région Afrique Centrale et l'Union Européenne.

Pour sauvegarder la cohésion au niveau de la région, la Conférence réaffirme les principes d'unité et de solidarité en vue de préserver les acquis de l'intégration régionale et demande à tous les Etats de la configuration, de s'impliquer dans les mesures d'accompagnement de l'APE.

Par ailleurs, elle instruit la Commission de la CEMAC de poursuivre ces négociations, en liaison avec le Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), en vue de la signature, dans un délai raisonnable, d'un accord régional complet, viable et mutuellement avantageux pour toutes les parties.

Au plan politique, la Conférence s'est réjouie du bon déroulement des récentes élections législatives et municipales en République du Cameroun, République du Congo, en République Gabonaise et en République de Guinée Equatoriale. Elle a salué la maturité des populations et de la classe politique de ces pays, de même que les progrès enregistrés dans l'appropriation de l'idéal et de la culture démocratiques au sein de la Communauté.



Abordant les questions de paix et de sécurité, les Chefs d'Etat ont suivi le message de Son Excellence Monsieur **Idriss DEBY ITNO** Président de la République du Tchad, et ont adopté une résolution :

- condamnant vigoureusement les attaques répétées et les tentatives de déstabilisation du Tchad dont le régime démocratiquement élu est victime de façon récurrente et notamment la dernière, celle du 11 juin 2008 ;
- exhortant la Communauté internationale à travers le Conseil de Sécurité à résoudre la crise de Darfour dans ses racines, afin d'éradiquer ses conséquences sur les Etats voisins ;
- invitant le Président en exercice de la CEMAC à saisir le Conseil de Sécurité des Nations Unies, en vue d'élargir les missions de la MINUAD, de l'EUFOR et de la MINURCAT pour une prise en charge totale de la sécurité aux frontières Tchad-Soudan-RCA ;
- apportant tout son soutien au Président de la République du Tchad, au Gouvernement et au peuple Tchadien dans cette épreuve difficile qu'ils traversent.

La Conférence a décidé de l'octroi d'une assistance financière et matérielle au Gouvernement Tchadien. Elle exhorte les autres pays amis et les organisations internationales en mesure de la faire, à apporter également une aide multiforme en vue de contribuer à la résolution rapide de ce conflit aux implications régionales évidentes. Elle encourage vivement les composantes du peuple Tchadien à privilégier la concertation politique et le dialogue constructif dans le respect des Institutions établies et démocratiquement mises en place pour une paix juste et durable dans ce pays frère.

Les Chefs d'Etat ont également suivi avec attention, une communication de Son Excellence Monsieur **Fradique BANDEIRA MELO DE MENEZES**, Président de la République Démocratique de Sao Tome et Principe sur la situation politique de son pays et lui ont exprimé leur solidarité.



La Conférence a, par ailleurs, décidé du transfert, de la CEMAC à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), de l'autorité de la Force Multinationale de la CEMAC (FOMUC). Elle a rendu un vibrant hommage à Son Excellence **El Hadj Omar BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise, Président du Comité ad hoc des Chefs d'Etat de la CEMAC sur les questions Centrafricaines, pour tout le travail accompli dans ce domaine.

La Conférence s'est félicitée des résultats obtenus par la FOMUC, matérialisant ainsi la capacité des pays de la Communauté à contribuer concrètement à la mise en œuvre d'une politique sous-régionale de sécurité et de défense.

La Conférence a également exprimé sa satisfaction à l'endroit des troupes de la FOMUC, pour la qualité du travail accompli et le comportement irréprochable de ses hommes.

Examinant la situation économique, financière et monétaire de la Communauté, Monsieur Philibert ANDZEMBE, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), après avoir fait le point sur les conséquences des réformes institutionnelles sur le fonctionnement de la Banque Centrale, a rappelé les faits marquants de l'environnement international, exposé l'évolution macroéconomique récente de la Communauté et tracé les perspectives pour l'année 2008.

Le Gouverneur a ensuite informé la Conférence de la décision du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) d'affecter désormais 20 % des bénéfices distribuables de la BEAC aux projets intégrateurs de la Communauté et de la modification de la Convention du Compte d'Opérations qui consacre une aide française de 20 millions d'Euros par an, destinée aux projets intégrateurs. Pour 2007, en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention au mois de juillet, cette aide est de 10 millions d'Euros.



Par ailleurs, le Gouverneur a rappelé la nécessité pour les Etats de créer, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les Agences Nationales d'Investigation Financière (ANIF).

Enfin, les Chefs d'Etat ont été édifiés sur la mise en œuvre, pour la première fois, d'un Plan Stratégique d'Entreprise au sein de la Banque Centrale.

En matière de financement du développement, Monsieur Anicet Georges DOLOGUELE, Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), a présenté à la Conférence, les activités déployées en 2007 par la BDEAC en faveur des Etats membres de la CEMAC et du renforcement de leur intégration.

La Conférence s'est félicitée des bonnes performances opérationnelles atteintes par la Banque en 2007 et l'a encouragée à poursuivre dans ce sens.

En effet, les activités de la BDEAC ont connu un développement soutenu marqué notamment par un volume de financements accordés en nette progression consolidant ainsi le positionnement de la Banque comme Institution de référence pour le financement de l'intégration, de la lutte contre la pauvreté et du développement des Etats membres de la CEMAC.

Par ailleurs, la Conférence a pris acte du plan stratégique de la Banque et exprimé son intérêt et son soutien sur sa mise en œuvre conforme sur la période 2008-2012 afin de permettre à l'Institution de continuer à renforcer sa base financière pour réaliser l'important programme de financement d'un volume de 220 milliards de FCFA sur les cinq prochaines années.

Au titre des mesures individuelles, les Chefs d'Etat ont prononcé les nominations suivantes :



1. A la Commission de la CEMAC:

- ✓ Commissaire chargé du Département du Marché Commun, Monsieur Jean Serges WAFIO ;
- ✓ Commissaire chargé du Département des Infrastructures et du Développement Durable, Docteur Bernard ZOBA ;
- ✓ Commissaire chargé du Département des Politiques Economique, Monétaire et Financière, Monsieur HASSAN ADOUM BAKHIT ;
- ✓ Commissaire chargé du Département des Droits de l'Homme, de la Bonne Gouvernance et du Développement Humain et Social, Monsieur Pedro ONDO ENGO.

2. A la Banque des Etats de l'Afrique Centrale :

- ✓ Au poste de Secrétaire Général, Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, en remplacement de Monsieur GATA NGOULOU;
- ✓ Aux postes de Directeurs Généraux, Messieurs
 - René MBAPPOU EDJENGUELE ;
 - Théodore DABANGA ;
 - Lucas ABAGA NCHAMA.

3. A la Commission Bancaire d'Afrique Centrale

- ✓ Secrétaire Général, Monsieur IDRIS AHMED IDRIS en remplacement de Monsieur Mahamat MOUSTAPHA.

4. A l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme de la CEMAC, au poste de Directeur Général, Madame Gertrude NFONOU EDOU ;**5. A l'Ecole Inter-Etats des Douanes, au poste de Directeur Général, à titre de régularisation, Monsieur André NGOGNIAGA;****6. Au Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale (PRASAC), au poste de Directeur Général, à titre de régularisation, Monsieur Lamine SEINY BOUKAR ;**

7. A la Commission de Surveillance des Marchés Financiers (COSUMAF), Monsieur Alexandre GANDOU est reconduit dans ses fonctions de Président.


Poursuivant leurs travaux, les Chefs d'Etat ont fait un large tour d'horizon sur des questions d'actualité régionale et internationale.

Dans ce contexte, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEMAC invitent les parties concernées et intéressées à continuer de coopérer avec le Secrétaire Général et son Envoyé Spécial pour un règlement pacifique à la question du Sahara dans le cadre des Nations Unies et en conformité avec la légalité internationale.

Ils saluent à cet égard l'initiative marocaine du 11 avril 2007 comme pouvant maintenir l'élan imprimé au processus de négociation en vue d'une solution politique mutuellement acceptable.

La Conférence a par ailleurs relevé que les Etats membres éprouvent des difficultés à maîtriser les pressions inflationnistes consécutives, notamment au renchérissement persistant des produits pétroliers et à la flambée des prix des denrées alimentaires importées. Ce phénomène aggrave la pauvreté et l'insécurité alimentaire et risque de se poursuivre dans les années à venir. Afin de préserver le pouvoir d'achat des populations et de mettre en œuvre des actions compatibles avec les stratégies de réduction de la pauvreté, la Conférence a invité les Etats membres à prendre des mesures appropriées pour renforcer les investissements dans le secteur agricole en vue d'accroître et diversifier la production vivrière.

Elle a également pris acte de l'adoption, par le Conseil des Ministres, des mesures dérogatoires aux règles de l'Union Economique de l'Afrique Centrale pour tenir compte de la flambée des prix, ainsi que du mandat donné à la Commission de la CEMAC relativement à la mise en application de la Déclaration de Maputo sur l'allocation de 10% des budgets nationaux d'investissement à l'agriculture.



Par ailleurs Son Excellence Denis SASSOU N'GUESSO, Président la République du Congo, a informé la Conférence de la nécessité pour la CEMAC d'avoir un groupe à la Banque Africaine de Développement conforme à la configuration des pays de l'Afrique Centrale. Cette restructuration a été acceptée et fera à terme l'objet de concertations entre les pays concernés.

Au terme de leurs travaux, les Chefs d'Etat ont tenu à exprimer leurs vifs remerciements à leur Ami et Frère, Son Excellence Monsieur **Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun, au Gouvernement et au peuple Camerounais, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse qui leur ont été réservés tout au long de leur séjour en terre Camerounaise.

La présidence de la Communauté sera assurée, pour compter de ce jour, par Son Excellence Monsieur **François BOZIZE YANGOUVONDA**, Président de la République Centrafricaine.

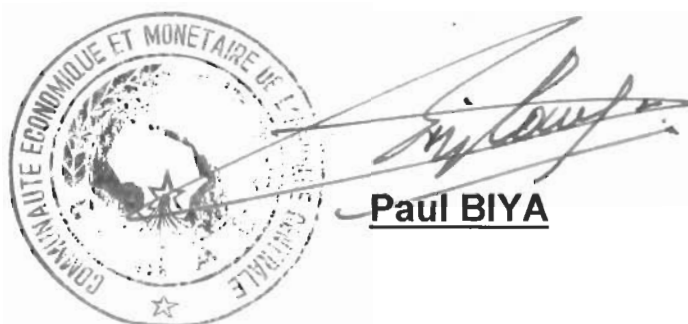
La prochaine session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC aura lieu à Bangui en République Centrafricaine.

Les travaux de la neuvième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de compréhension réciproque et d'entente cordiale. /-

Fait à Yaoundé, le 25 Juin 2008

Pour la Conférence des Chefs d'Etat,

Le Président en exercice,



Paul BIYA